VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

LR – 2022-VOI-0143-A1

Mesures réglementaires pendant la durée de la manifestation entrepris par :

Ville de Boulogne Billancourt

« Marché de Noël »

Stationnement gênant

Circulation interdite

Rue Le Corbusier

Rue Auguste Perret

Rue de la Saussière

Grand Place

du mercredi 9 novembre

au mercredi 28 décembre 2022

ARRÊTÉ

Le Maire de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine),

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1, L. 2213-2, L. 2521-1 et L. 2521-2,

Vu le code de la route, et notamment son article R. 417-10, relatif au stationnement gênant,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié sur la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle relative à la signalisation routière,

Vu l'arrêté municipal du 1er juin 2012 portant règlement relatif à l'organisation générale, la sécurité et la circulation au droit des chantiers,

Vu l'arrêté municipal du 10 juin 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Claude Marquez, Maire-Adjoint, pour les affaires relatives à l'Espace Public et à la Propreté.

Vu la demande d'occuper le domaine public présentée le 7 novembre 2022.

Par : Ville de Boulogne Billancourt

Demeurant : 26, avenue André Morizet

92100 – Boulogne Billancourt

Considérant que pour faciliter le déroulement du « Marché de Noël », sur la Grand Place, il convient de prendre certaines mesures réglementaires destinées à assurer la sécurité des usagers de la voie publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement de tout véhicule est déclaré gênant (article R. 417-10 du code de la route) **du mercredi 9 novembre au mercredi 28 décembre 2022 :**

Grand Place : sur les zones réservées aux deux-roues (côté cinéma et GEOX),

Rue Le Corbusier **:** portion rue Tony Garnier au Boulevard Jean Jaurès,

Rue Auguste Perret.

ARTICLE 2 : La circulation de tout véhicule sera interdite **: du mercredi 9 novembre au mercredi 28 décembre 2022 :**

Rue Le Corbusier, entre la rue Tony Garnier et la rue de la Saussière,

Rue Auguste Perret,

Grand Place.

Les week-end du 26 et 27 novembre, 3 et 4 décembre, 10 et 11 décembre, 17 et 18 décembre, 24 et 25 décembre, la circulation de la rue Le Corbusier sera également fermée (portion Saussière / boulevard Jean Jaurès).

Seuls les riverains et véhicules de sécurité auront accès, à vitesse réduite.

26, AVENUE ANDRÉ-MORIZET 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT – TÉL. : 01 55 18 53 00 – boulognebillancourt.com

ARTICLE 3 : Le balisage et la signalisation seront assurés, conformément aux prescriptions du livre I, huitième partie de l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, aux frais de GPSO et en liaison avec le Service Espace Public et les services locaux de la Police.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est affiché dans la commune de Boulogne Billancourt.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire de Boulogne-Billancourt dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6 : L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

ARTICLE 7 : Copie du présent arrêté est adressée à :

- GPSO – 9, route de Vaugirard – CS 90 008 – 92197 Meudon Cedex,
- Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police de Boulogne-Billancourt,
- Monsieur le Chef du Centre de Secours de Boulogne-Billancourt,
- Monsieur le Directeur de la Prévention et de la Sécurité,
- INDIGO – 7-9, rue des Quatre Cheminées – 92100 Boulogne-Billancourt,
- Le Maire-adjoint chargé du quartier « Centre - Ville ».

ARTICLE 8 : L'exécution du présent arrêté sera assurée par les officiers et agents de Police Judiciaire habilités à cet effet par les articles L. 130-4 et R. 130-1 et suivants du code de la route.

Fait en Mairie, à Boulogne-Billancourt, le - 8 NOV. 2022

Jean-Claude Marquez
Maire-adjoint
délégué à l'Espace Public et à la Propreté